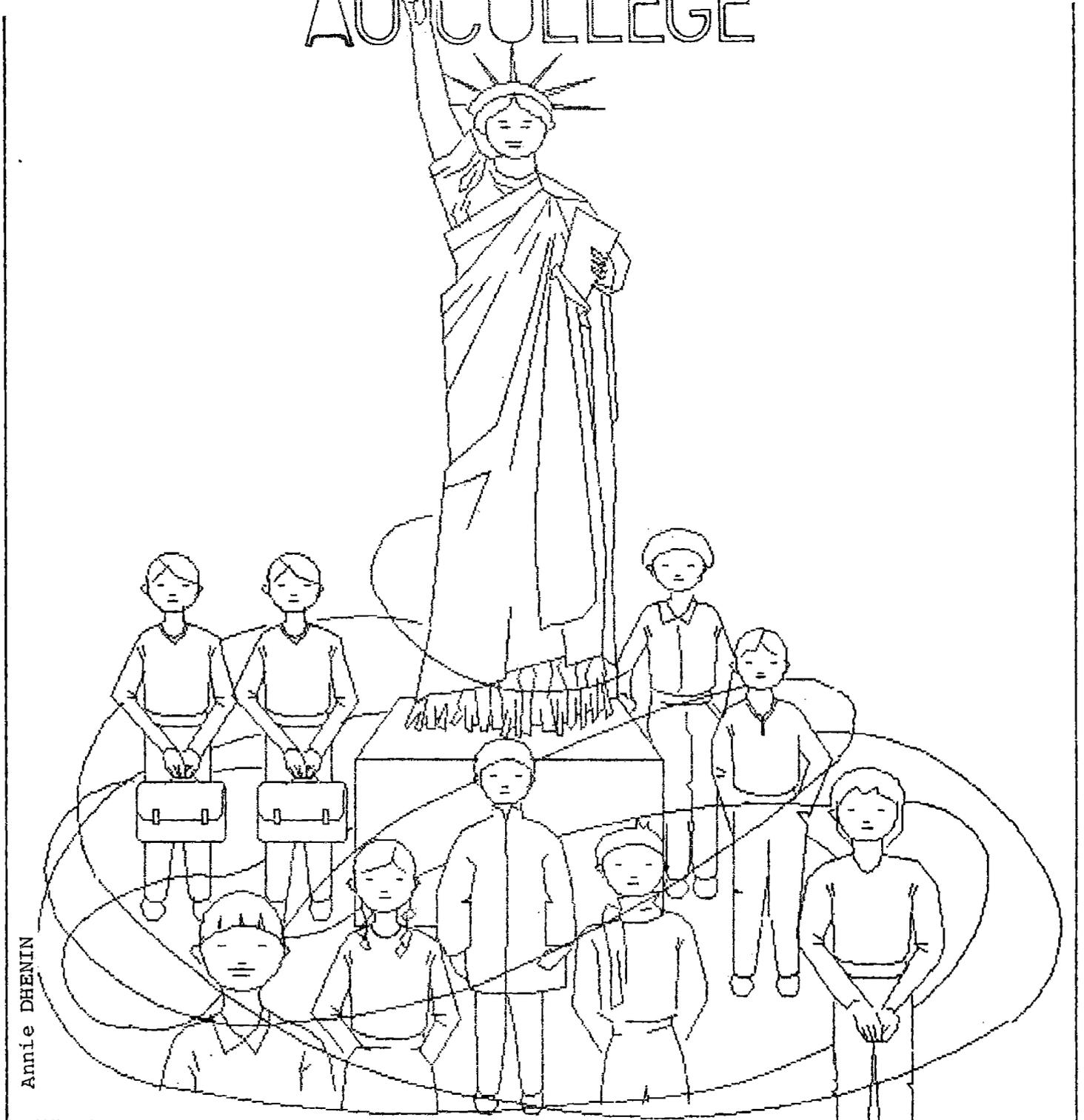


VIVE LA COOPERATION AU COLLEGE



Oui, la vie coopérative est possible dans l'enseignement secondaire: certains l'ont rencontrée; d'autres -qui ont des pratiques s'inscrivant dans la Pédagogie Freinet et l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne- l'ont conçue, construite, l'ont fait exister malgré les obstacles rencontrés.

Surtout au Collège, où pré-adolescents et adolescents tâtonnent pour trouver leur insertion sociale, coopérer, débattre, décider en groupe, voilà qui semble souhaitable, voire nécessaire au développement de chaque personnalité.

Au moment de la réflexion (1982) conduite par Louis Legrand et ses amis, afin de mettre un terme au malaise qui régnait (et règne encore...) dans les Collèges, les esprits se sont échauffés sur les structures et les horaires, oubliant ainsi des propositions concrètes qui visaient à rendre plus coopérative, plus démocratique, la vie des élèves... et des enseignants au Collège.

Oubli regrettable... car COOPERER, OPERER, travailler ENSEMBLE, s'entr'aider n'est pas une banalité inefficace. La coopération à l'école en général, au Collège en particulier, est constamment à redécouvrir, à remettre en chantier.

Les propositions concernant L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, parues dans les commentaires officiels des programmes de 1985 -(hélas, ont-ils été lus?)- comportent des orientations allant dans le sens de la coopération et redonnent toute sa signification à la vie coopérative. Respecter les Droits de chacun, de soi-même et des autres au Collège, comment cela pourrait-il se réaliser sans institutions coopératives permettant de prendre démocratiquement des décisions? Lors de la recherche conduite par l'INRP, de 1983 à 1986, sur l'Education aux Droits de l'Homme, les enseignants se sont vite rendu compte que les connaissances, les lectures des textes fondamentaux, si nécessaires qu'elles fussent, resteraient lettre morte et sans valeur dans l'esprit des collégiens si elles étaient coupées du réel de la classe, du groupe social composite que constitue tout l'établissement scolaire.

Ce réel social et socialisant, que ne peut-il être ou devenir lorsque des enseignants, en équipe si possible, décident de s'impliquer dans la vie scolaire de leur établissement!

Le débat en classe, le "conseil", le travail en groupe forment le socle de cette implication. Bref, ce sont des pratiques d'institution coopérative qui, alors, impulsent des actions, aident à régler des conflits, apportent un enrichissement à la vie sociale de chaque élève.

Rarement, hélas, on passe de ce niveau de vie coopérative -la classe- à celui de l'établissement tout entier, comme le voudrait un réel projet d'établissement.

Pourtant, le règlement intérieur de ce dernier, avant d'être présenté au Conseil d'Administration, pourrait être l'objet et l'occasion d'une véritable coopération entre élèves et enseignants dans les classes, tre délégués des groupes-classes ensuite, entre adultes et jeunes au Conseil d'Administration. Opérer ensemble et débattre des règles de la vie scolaire commune vont de pair. Un règlement intérieur établi en coopération représente bien une LOI démocratiquement débattue et décidée.

Cette opération en commun constitue un authentique apprentissage de la démocratie, des droits civiques et politiques reconnus à TOUT être humain, jeune ou âgé, par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Mais la vie coopérative peut ne pas s'arrêter là. Il est souhaitable qu'elle s'étende aux opérations d'ENTR'AIDE SCOLAIRE. Par exemple, devant les difficultés de lecture des collégiens sont nées de multiples initiatives dues aux enseignants de toutes disciplines, aux parents d'élèves. Certaines de ces actions sont particulièrement valorisantes pour tous les collégiens: lorsque les "grands" (de la classe de troisième) "apprennent à apprendre" à leurs camarades plus jeunes, cela sur le temps scolaire ou périscolaire, il y a une coopération pour résoudre un problème social et pédagogique bien réel. Dans le terme ENTR'AIDE, c'est le ENTRE qui compte; ce sont les interactions qui naissent de ces apprentissages mutuels entre jeunes qui comptent. Ce ENTRE, ce "ensemble" (le CO de COOPERER), voilà non seulement une manière de vivre la scolarité, mais aussi une façon de découvrir que la solitude dans les difficultés scolaires est la pire des choses... Solidarité contre solitude, coopération contre échec scolaire. Ce sont des clefs pour comprendre les injustices sociales et lutter contre elles.

.../...

Enfin, la coopération entre élèves, entre enseignants, entre jeunes et adultes peut déboucher sur une coopération HORS LES MURS du Collège, du Lycée.

Les PROJETS D'ACTION EDUCATIVE orientés vers les problèmes de développement dans le monde sont un puissant vecteur de cette coopération avec "l'extérieur", avec l'environnement immédiat ou lointain de l'établissement scolaire.

Non seulement les PAE appellent la coopération entre les professeurs de plusieurs disciplines, entre les élèves du "groupe PAE" mais encore ils incitent à aller vers d'autres partenaires, d'autres coopérants comme les animateurs des associations d'éducation populaire, les responsables -élus ou services- des collectivités locales, afin de coopérer avec tel village d'Afrique, telle école d'Amérique latine, tel Lycée professionnel européen.

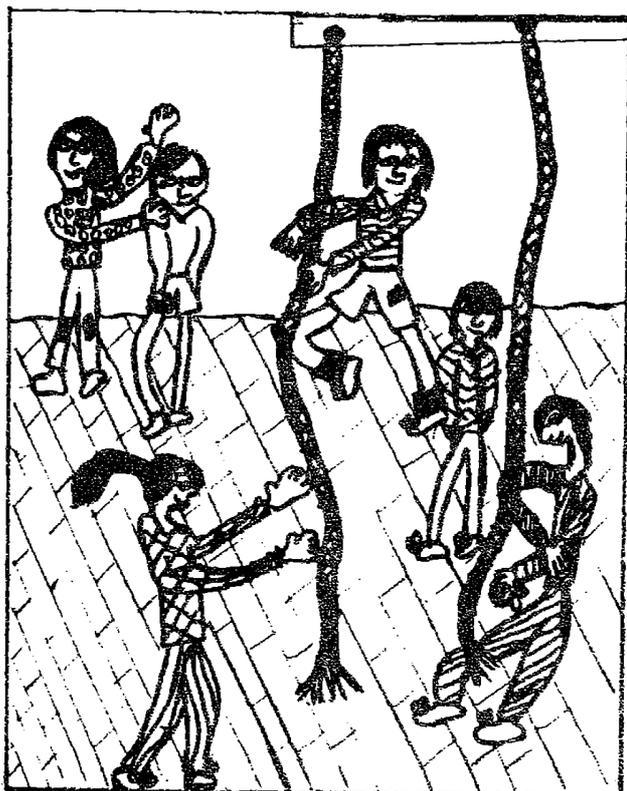
Des coopératives internationales tripartites (deux établissements européens, une école du tiers monde) existent déjà.

La coopération internationale est possible... Elle est à la mesure des jeunes alors qu'on les considère trop souvent comme des irresponsables, des ignorants... En fait, ils s'intéressent aux relations internationales. C'est pourquoi foisonnent les idées et les réalités de communications et de coopérations internationales sous des formes variées: correspondance écrite, échange radiophonique; échange télématique, échange de cassettes vidéo, etc...etc... Communication et coopération vont de pair. Freinet, parlant de l'expression, l'avait parfaitement compris. Tout cela est possible... Tout cela est difficile...

C'est cela, les Droits de l'Homme: apprendre au Collège, au Lycée, que tout être humain est mon égal -ce qui ne se fait pas sans difficulté-; apprendre à régler pacifiquement, par le dialogue, les conflits. Education aux Droits de l'Homme, coopération dans la vie scolaire afin que les enfants, les adolescents vivent ces droits dès l'enfance pour les apprendre, c'est tout un.

S'éduquer soi-même, en coopération avec les autres, aux Droits des êtres humains, telle est l'une des finalités -et non la moindre- de l'enseignement secondaire.

Francine BEST
juin 1989



Collège Ottmarsheim